



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jeunesse et sports : services extérieurs

Question écrite n° 17094

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la situation de la délégation régionale de la jeunesse et des sports Rhone-Alpes de Grenoble. En effet, à ce jour, aucune disposition n'a été prise afin que cette délégation soit institutionnalisée, comme celle de Nice, qui se trouve dans la même situation et qui fera, paraît-il, l'objet d'un prochain décret la concernant. Il lui demande de bien vouloir faire préparer un arrêté précisant les modalités propres à la direction régionale Rhone-Alpes et mentionnant les compétences imparties à la délégation régionale Alpes située à Grenoble.

Texte de la réponse

Le décret no 94-169 du 25 février 1994 relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre de la jeunesse et des sports a eu notamment pour effet, s'agissant des directions régionales de la jeunesse et des sports, de faire rentrer ces services déconcentrés dans le droit commun de l'organisation territoriale de l'Etat. Ainsi, les anciennes directions régionales de Lyon et de Grenoble ont-elles été regroupées en une direction unique, compétente pour l'ensemble de la région Rhone-Alpes. Le ministère de la jeunesse et des sports a cependant décidé de maintenir à Grenoble une antenne de la direction régionale de la jeunesse et des sports de Rhone-Alpes, qui constitue l'interlocuteur du mouvement sportif de l'academie de Grenoble et qui assure un service public de proximité au bénéfice des usagers et partenaires locaux du ministère. Afin d'institutionnaliser la formule retenue, interviendra prochainement un arrêté précisant les modalités d'organisation propres à la direction régional de Rhone-Alpes et mentionnant les compétences imparties à son antenne de Grenoble. Cette antenne est placée sous la responsabilité du directeur départemental de la jeunesse et des sports de l'Isere, lequel a également la qualité d'adjoint au directeur régional de Rhone-Alpes pour l'exercice des attributions de caractère régional qui lui sont confiées.

Données clés

Auteur : [M. Biessy Gilbert](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17094

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1994, page 3739

Réponse publiée le : 5 septembre 1994, page 4492